Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Direction de l'action culturelle

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestations de Transport des élèves des classes CHAM de la Communauté urbaine GPS&O vers le Conservatoire Quincy Jones à Mantes-la-Jolie

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26186
Date limite de remise des plis	18 / 11 / 2026 à 12 heures 00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Direction de l'action culturelle
Représentant : Cécile ZAMMIT-POPESCU Madame le Président
Adresse : CU Grand Paris Seine & Oise
5 Rue des Chevries
78410 Aubergenville Cedex
Téléphone : 01 82 86 00 86
Courriel : https://formulaires.demarches.gpseo.fr/formulaire-de-contact/nous-contacter/
SIRET : 20005988900010
Site internet : https://gpseo.fr

La personne en charge du dossier est : Service de la commande publique (DAJCP)

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations de Transport des élèves des classes CHAM de la Communauté urbaine GPS&O vers le Conservatoire Quincy Jones à Mantes-la-Jolie**

Le présent marché concerne les prestations de services de transports routiers aller-retour en cars réservés aux élèves des classes CHAM de l'école des Marronniers de Magnanville et Claude Monet de Mantes-la-Jolie vers le Conservatoire Quincy Jones de la CU GPS&O.
Le prestataire dans le cadre du présent marché aura à assurer la mise à disposition des moyens de transport par cars adaptés au transport d'enfants et de personnes handicapées ou à mobilité réduite et conformes à la réglementation en vigueur.

Code CPV	Libellé CPV
60172000-4	Location d'autobus et d'autocars avec chauffeur

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Prestations de Transport des élèves des classes CHAM de la Communauté urbaine GPS&O vers le Conservatoire Quincy Jones à Mantes-la-Jolie
Acheteur	Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum mais avec maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Territoire de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise. Les principaux lieux de départ et d'arrivée sont indiqués au CCTP.
Durée	24 mois reconductible 1 fois pour une période de 24 mois
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Forfaitaires
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement et ses annexes :
 - Annexe 1 : interlocuteur unique,
 - Annexe 2 : Bordereau des prix unitaires et son document d'analyse le Détail Quantitatif et Estimatif,
- Le cahier des clauses administratives particulières,
- Le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes :
 - l'annexe « caractéristiques des véhicules »,
 - l'annexe « planning des classes CHAM ».

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. **Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.**

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 8 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle	*mentionnant :* *- la période de validité* *- la nature des activités garanties* *- le nom de la compagnie et le n° de contrat*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références	*Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*à compléter et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s)*
BPU	*Dûment complété*
DQE	*Dûment complété*
Mémoire technique	*Les dispositions que le candidat se propose d'adopter comprenant :* *- Une partie relative aux moyens mis en place pour assurer la bonne exécution des prestations dont notamment les garanties données pour assurer les prestations avec ponctualité (modalités d'organisation et de suivi des*

Document	Descriptif
	prestations) ; *- Une partie relative à la description des caractéristiques des véhicules proposés (âge des véhicules, capacité, entretien des véhicules, équipements de sécurité notamment sonore et pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite) ;* *- Une partie relative à la description des dispositions prises par le candidat pour assurer la sécurité des passagers, notamment en cas d'incident ;* *- Une partie relative à la description des modalités de transport de personnes en situation de handicap et à mobilité réduite ;* *- Une partie relative aux mesures environnementales proposées pour la réduction de l'impact environnemental dans le cadre des prestations objet du marché.*

Les annexes à l'acte d'engagement devront être remises en format .pdf et .xls.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : CU Grand Paris Seine & Oise, 5 Rue des Chevries 78410 Aubergenville Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

- **Clause d'insertion :**

Sans objet.

- **Dispositions environnementales :**

Conformément à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, les conditions d'exécution du marché prennent en compte des considérations environnementales fixées au CCTP.

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserves dans leur offre sur les dispositions environnementales sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

- **Echantillons / prototype :**

Sans objet.

- **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Sans objet.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Examen des candidatures :**

Conformément à l'article R2143-2 du code de la commande publique : *« Les candidatures reçues hors délai sont éliminées ».*
Conformément à l'article R2144-2 du code de la commande publique : *« L'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous. »*

Conformément à l'article R2144-3 du code de la commande publique, la CU GPS&O se réserve la possibilité d'analyser les candidatures après les offres, et en tout état de cause au plus tard avant l'attribution du marché.
Seront éliminés les candidats :

- dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires ou,
- dont les capacités professionnelles, techniques et financières paraissent insuffisantes au vu des pièces du dossier de candidature énumérées au présent règlement de la consultation, ou,
- dont le dossier de candidature s'avérerait incomplet au vu des pièces du dossier de candidature exigées au présent règlement de la consultation.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (60 points)	Evalué sur la base du montant total en € HT du Détail Quantitatif et Estimatif *Note du prix = Note maximale *prix de l'offre la moins disante (hors offre anormalement basse) / prix de l'offre du candidat étudié.*
2. Valeur technique (35 points)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique, sur la base des sous-critères suivants : • Qualité de moyens mis en place pour assurer la bonne exécution des prestations dont notamment les garanties données pour assurer les prestations avec ponctualité (modalités d'organisation et de suivi des prestations) **sur 10 points** • Qualité des véhicules proposés (âge des véhicules, capacité, entretien des véhicules, équipements de sécurité notamment sonore et pour les personnes handicapées) **sur 15 points** • Pertinence des dispositions prises par le candidat pour assurer la sécurité des passagers (y compris les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite), notamment en cas d'incident **sur 10 points**
3. Valeur environnementale (5 points)	La valeur environnementale sera appréciée sur la base des mesures environnementales proposées pour la réduction de l'impact environnemental dans le cadre des prestations objet du marché **sur 5 points**

Modalités de calcul des notes :

Les sous critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Modalités de traitement de erreurs matérielles**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans les prix figurant dans l'offre d'un soumissionnaire, le montant de ce prix sera rectifié pour le jugement des offres et le candidat en sera informé, pour confirmation de sa part.
A défaut de confirmation, son offre sera éliminée pour incohérence.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
RIB	Pour la gestion financière et comptable du marché
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint-Cloud
Versailles
78011
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021